



**Association de locataires  
de la Ville de Genève / GIM**

Association ALGIM, 1200 Genève | info@algim.ch

AU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA VILLE DE GENEVE  
Secrétariat  
17, rue Pierre-Fatio  
1204 Genève

Genève, le 11 septembre 2018

Monsieur le Président du Conseil Municipal,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

L'Association de locataires de la Ville de Genève/GIM (ALGIM) vous présente ses compliments et a l'honneur de vous remettre une pétition intitulée « **Le droit, pour les locataires, de rester dans leur quartier** », revêtue de **2'065 signatures**.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, notre considération distinguée.

Pour le Comité de l'ALGIM :

Damien Pasche, membre du Comité

*Annexe : un classeur fédéral contenant les feuilles de signatures*

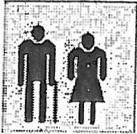
*Reçue le 11 septembre 2018*



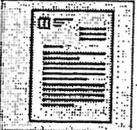
**Association de locataires de la Ville  
de Genève / GIM** (info@algim.ch)

**Pétition**

Au Conseil Municipal de la Ville de Genève  
**Gérance immobilière municipale (GIM)**  
**Le droit, pour les locataires, de rester dans leur quartier**



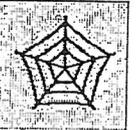
Dans le journal de l'ASLOCA de mars 2017, on peut lire que 18,7% des locataires de la Ville de Genève sont à l'AVS. Une étude zurichoise citée dans le même article, précise que 32% des résiliations de bail au niveau suisse concerne les personnes entre 65 et 75 ans alors que cette tranche d'âge ne représente que 10 à 12% de la population.



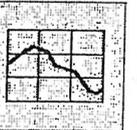
Des locataires de la Gérance immobilière municipale (GIM), vivant dans leur logement depuis plus de 25 ans, voire 40 ans pour certains, voient le bail de leur logement résilié brutalement sans aucune discussion préalable, ni aucune offre de relogement. Ils risquent ainsi de devoir quitter leur logement et leur réseau social de quartier. Mais pour aller où ?



De nombreux locataires témoignent d'attitudes du personnel de la GIM manquant de respect à leur égard, ne se sentent pas entendus, voire ressentent une culpabilisation infondée;



Les résiliations de bail signifiées à certain-e-s finissent par peser sur l'ensemble des locataires et représentent un facteur de stress et d'insécurité par la crainte de l'exclusion de leur lieu de vie, souvent après avoir contribué pendant des années à la vie sociale d'un immeuble et d'un quartier ;



Cette politique de la GIM est pratiquée dans le contexte actuel de pénurie aggravée et durable de logements (pour les 3 et 4 pièces avec un taux de vacance de 0.4%) qui rend presque impossible de trouver un autre logement. De plus, en cas de changement, même en cherchant un appartement plus petit, celui-ci risque d'avoir un loyer nettement plus élevé, appauvrissant les locataires.



Dans le même temps, la Ville de Genève fait de la lutte contre l'isolement des personnes âgées une de ses priorités, valorise le vivre ensemble entre générations et considère que la mixité sociale contribue à la richesse de l'habitat genevois. Cette priorité doit se traduire dans les faits !

**Les pétitionnaires demandent que la Ville de Genève pratique une politique sociale exemplaire du logement, favorisant le maintien des liens dans les quartiers, et en particulier :**

- Renonce à toute résiliation de bail, en particulier pour les locataires de 70 ans ou plus, ainsi qu'à toute résiliation de bail découlant de l'application unilatérale du "nouveau" règlement 2009;
- Dans tous les cas, favorise la recherche de toute solution permettant de maintenir dans leur logement, leur immeuble ou leur quartier, les personnes qui y vivent depuis de nombreuses années;
- Mette en œuvre un programme d'échange d'appartements, à des conditions acceptables et sans préteriter le pouvoir d'achat, afin de favoriser également les familles qui ont besoin d'appartements plus grands;
- Prenne en compte la situation personnelle des locataires (âge, santé, finances, liens sociaux, etc.);
- Développe un esprit de bienveillance et de courtoisie face aux locataires, basé sur le dialogue et la négociation, conformément aux usages et aux normes en vigueur, en informant son personnel.

Nom	Prénom	Adresse	Signature

La pétition peut être signée par toute personne, sans distinction d'âge et de nationalité, locataire 'Ville de Genève / GIM' ou non.  
 À renvoyer le plus rapidement possible à: Association ALGIM, 1200 Genève